

LES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS ET LES MODES D'ACCUEIL,

EN ÎLE-DE-FRANCE, EN 2018

En 2018, une offre d'accueil globale de 52,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en Île-de-France

L'offre d'accueil globale représente une capacité théorique, pour 100 enfants de moins de 3 ans. Rapportée au nombre d'enfants de moins de 3 ans, vivant en Île-de-France en 2018, cette capacité permet de traduire un potentiel d'enfants couverts par un mode de garde, hormis par leurs parents.

En 2018, le nombre d'enfants franciliens de moins de 3 ans est estimé à 523 000 dont 10,7 % d'entre eux vivent en Seine-et-Marne (taux le plus bas) contre 16,3 %, en Seine-Saint-Denis (taux le plus haut).

Le taux de couverture par les différents modes d'accueil s'élève à 52,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, en Île-de-France (cf. figure 1).

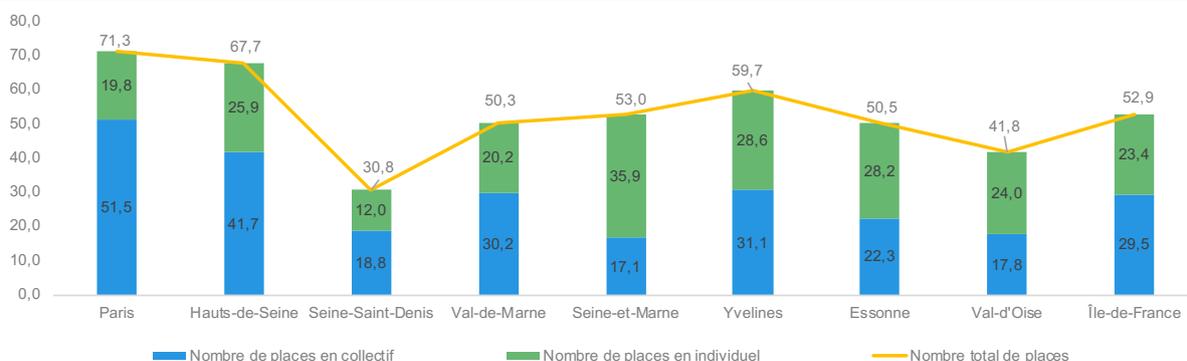
Les disparités entre les territoires restent très fortes. Le département le mieux couvert, au titre de l'accueil de sa population de moins de 3 ans, est

Paris, dont plus de 7 enfants sur 10 peuvent prétendre à un mode de garde, tandis que la Seine-Saint-Denis n'offre cette possibilité qu'à 3 enfants sur 10.

Les Hauts-de-Seine et les Yvelines sont également des départements se situant au-dessus de la moyenne régionale : pour le premier, près de 7 enfants sur 10 sont couverts et pour le second, ce taux global faiblit un peu, atteignant près de 6 enfants sur 10.

L'accueil collectif (1) couvre majoritairement cette offre globale puisque, sur l'ensemble des places offertes, 55,7 % sont portées par ce type d'accueil. Les départements de la petite couronne et Paris sont les territoires où cette offre collective est la plus présente. À Paris, le taux le plus élevé, 72,3 % de l'accueil du jeune enfant est réalisé dans le cadre d'un équipement d'accueil du jeune enfant ; alors que dans le Val-de-Marne, dont le taux d'accueil collectif est le plus faible de la petite couronne, l'accueil collectif concerne 59,9 % de l'ensemble du parc.

Figure 1. L'offre d'accueil globale pour 100 enfants de moins de 3 ans



Source : Onape, édition 2020

Lecture : En Seine-et-Marne, 17,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sont proposées en accueil collectif et 35,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, en accueil individuel. Globalement, 53,0 % enfants de moins de 3 ans peuvent recourir à un mode de garde, en 2018.

(1) Établissement d'accueil du jeune enfant (collectif, micro-crèches, accueil familial et parental) et accueil en préscolarisation.

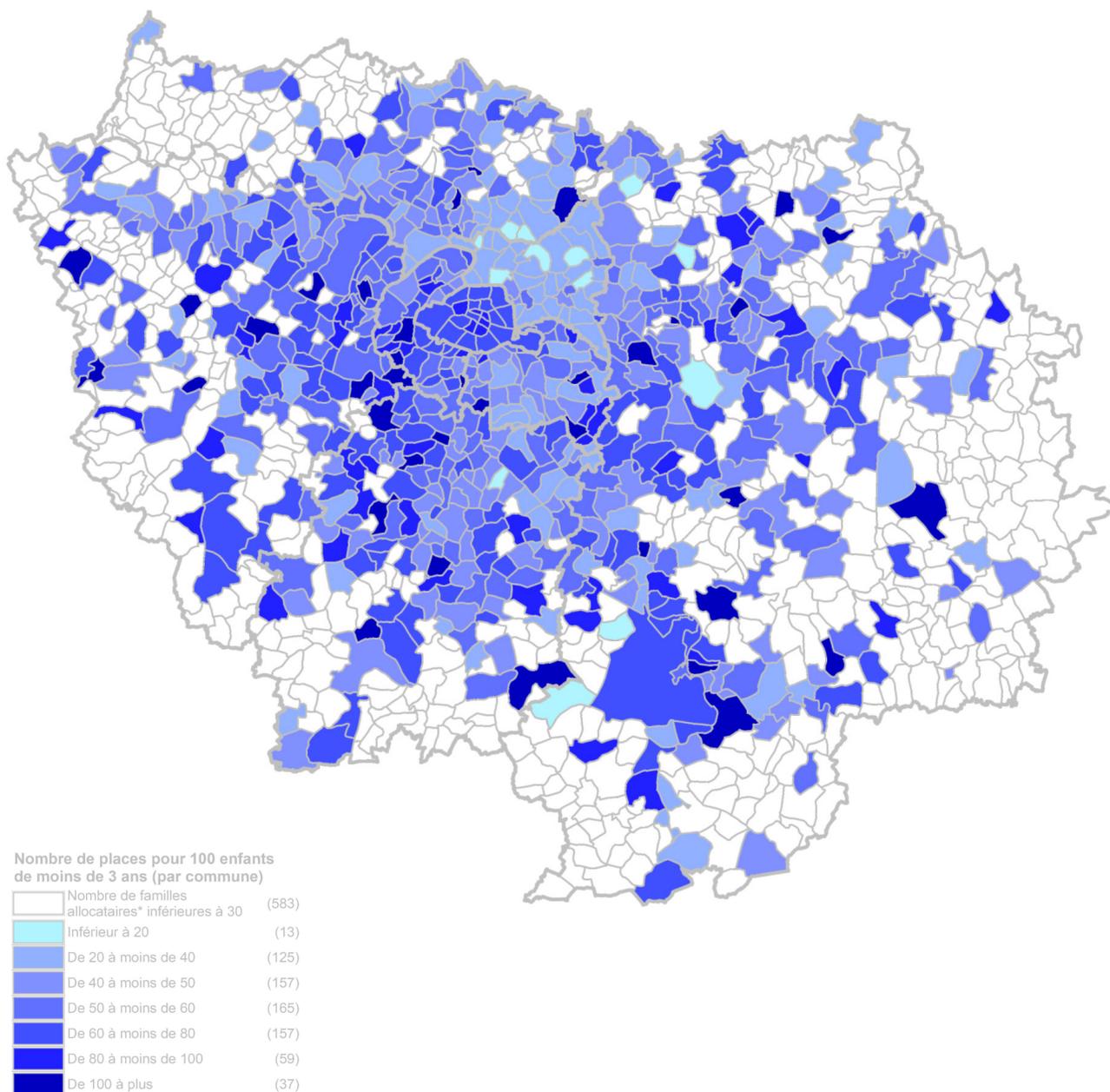
Cette tendance territoriale s'inverse concernant l'offre d'accueil individuel. Moins développée en petite couronne et surtout à Paris, cette offre potentielle dépasse fortement la moyenne régionale (44,3 %) en grande couronne. Ainsi, en Seine-et-Marne, elle représente près de 7 places sur 10 de l'offre globale d'accueil sur ce territoire. Pour l'Essonne et le Val-d'Oise, près de 6 places sur 10 sont prises en charge au titre de l'accueil individuel ; enfin dans les Yvelines, cette tendance est à nouveau inversée avec un accueil individuel représentant un peu moins de la moitié de l'ensemble de l'offre.

■ Paris et l'ouest francilien fortement dotés en offre théorique d'accueil

Les arrondissements parisiens se situent entre 61,0 et 91,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Quant au département des Hauts-de-Seine, les trois quarts de ses communes présentent des taux de couverture supérieurs à la moyenne régionale. Saint-Cloud, Bourg-la-Reine et Chaville ont même des taux supérieurs à 100, consécutifs d'un recours important à la garde à domicile, constituant près de

Taux de couverture théorique par les différents modes de garde, en 2018

Moyenne régionale : 52,9 places



Source : Onape édition 2020

* Familles allocataires avec présence d'enfants de moins de 3 ans

la moitié de l'offre théorique pour les deux premières communes et près de 7 places sur 10 pour Chaville.

Le même constat s'établit le territoire des Yvelines : les trois quarts des communes yvelinoises offrent des taux de couverture supérieurs à la moyenne régionale. L'offre proposée par les assistants maternels constitue les quatre dixièmes de l'offre globale.

L'ouest de l'Essonne présente les mêmes caractéristiques que les Yvelines, alors que l'est essonnien présente des taux plus faibles, proches de ceux des communes de Seine-et-Marne.

Le Val-de-Marne se distingue par des territoires centrés, en-dessous de la moyenne régionale, alors que ceux situés plus au sud du département comme Rungis, Villecresnes, ou encore le plateau briard (Marolles-en-Brie, Santeny, Mandres-les-Roses) offrent un nombre de places théoriques au-delà de 80 %.

Quant à la Seine-Saint-Denis, seules quatre communes, Vaujours, Romainville, Le Raincy et Gournay-sur-Marne offrent autant, voire plus de places que la moyenne régionale. Le reste du département se situe principalement dans la tranche de 20 à 40 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Le Blanc-Mesnil, Clichy-sous-Bois, Villetaneuse, Aubervilliers et

s'approchent du taux moyen en proposant de 40 à 50 places pour 100 jeunes enfants.

Finalement, les communes les mieux dotées économiquement présentent les meilleurs taux de couverture d'accueil du jeune enfant, le plus souvent supérieurs à la moyenne régionale.

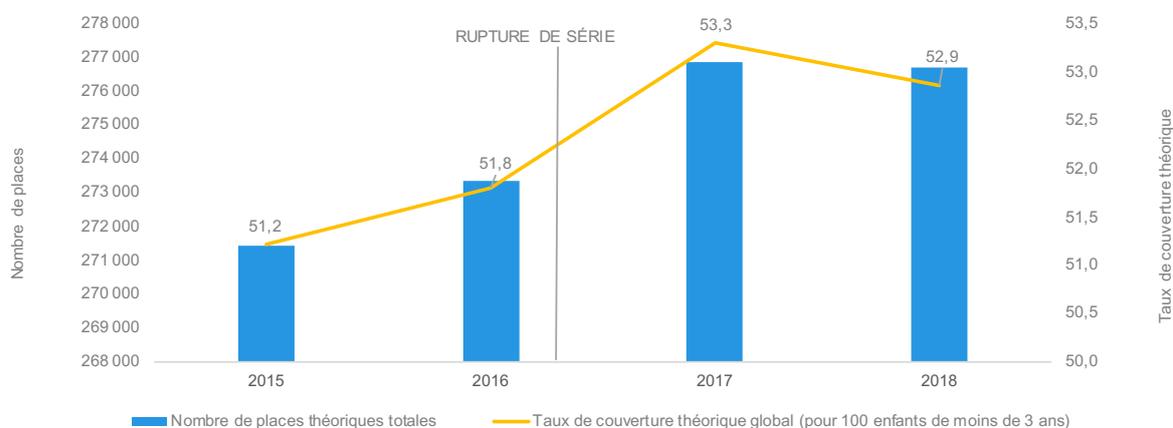
■ Une augmentation progressive de la capacité d'accueil théorique globale

L'évolution de la capacité théorique globale montre une progression constante de l'offre par les différents modes de garde (cf. figure 2).

Cette progression pluriannuelle est en grande partie due à l'augmentation continue du nombre de places d'accueil collectif et au recours accru à la garde à domicile ; contrairement à l'offre proposée par les assistants maternels qui baisse depuis 2015 (-4,1 %).

Cependant entre 2017 et 2018, la croissance démographique de la population des moins de 3 ans produit un effet de baisse du taux de couverture théorique. En effet, même si le nombre de places est maintenu voire augmente, ce développement s'avère moindre au regard de l'évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans sur cette période. Ce bilan est conforté par le constat d'une tendance dé-

Figure 2. Évolution de la capacité théorique globale



Source : Onape éditions 2017, 2018, 2019 et 2020

Lecture : En 2017, le taux de couverture théorique global était de 53,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans ; en 2018, de 52,9.

Sevrans ont des taux de couverture inférieurs à 20 places pour 100 jeunes enfants, alors que ces communes rassemblent 21 % des enfants de moins de 3 ans du département.

Enfin, par effet de capillarité, les communes du Val-d'Oise, limitrophes de la Seine-Saint-Denis, présentent, elles aussi, des taux inférieurs à la moyenne régionale ; de même, certaines communes, situées au nord de ce département telles que Bonneuil-en-France et Garges-lès-Gonesse, proposent moins de 20 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Cet effet s'étend également aux communes de Seine-et-Marne, mais de manière moins prégnante. Ces territoires, bien qu'en-dessous de la moyenne régionale,

mographique, plutôt à la baisse au cours des années antérieures.

L'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant

■ Grâce aux 3 300 établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), la capacité d'accueil s'élève à 138 000 places

Les crèches collectives et les multi-accueils représentent les places en Eaje dans un peu plus de 8 cas sur 10 (cf. tableau 1). Les autres types d'accueil restent marginaux, représentant 17 % de l'offre de places en Eaje (2). Globalement, un peu plus d'un

(2) Il s'agit uniquement des équipements d'accueil du jeune enfant bénéficiaires de la prestation de service unique (Psu).

Tableau 1. Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans selon le type d'établissements d'accueil du jeune enfant

	Paris		Hauts-de-Seine		Seine-Saint-Denis		Val-de-Marne		Seine-et-Marne		Yvelines		Essonne		Val-d'Oise		Île-de-France	
	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants	Part des places offertes (%)	Capacité théorique pour 100 enfants
Crèche collective	64,4	30,6	31,3	12,0	20,6	3,4	54,8	14,7	18,6	2,8	32,1	8,3	23,5	4,8	24,6	3,7	40,3	10,6
Crèche familiale	5,6	2,6	2,4	0,9	5,5	0,9	5,6	1,5	15,7	2,3	17,0	4,4	28,6	5,8	21,7	3,2	9,8	2,5
Crèche parentale	1,4	0,6	1,3	0,5	0,9	0,1	1,4	0,4	0,4	0,1	0,5	0,1	1,3	0,3	0,2	0,0	1,1	0,3
Halte garderie	7,2	3,3	3,4	1,3	2,1	0,4	2,8	0,7	6,2	0,9	2,6	0,6	12,7	2,6	8,5	1,3	5,4	1,4
Jardin d'enfants	1,4	0,6	0,1	0,0	0,1	0,0	0,7	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,1	0,0	0,0	0,6	0,1
Micro-crèche	0,4	0,1	0,2	0,1	0,5	0,1	0,4	0,1	1,4	0,2	1,5	0,4	0,8	0,2	0,3	0,1	0,5	0,1
Multi-accueil	19,6	9,3	61,4	23,5	70,3	11,8	34,2	9,2	57,6	8,6	46,1	11,9	32,3	6,5	44,6	6,6	42,3	11,1
Ensemble	100,0	47,7	100,0	38,2	100,0	16,7	100,0	26,9	100,0	14,8	100,0	25,9	100,0	20,2	100,0	14,9	100,0	26,4

Source : Onape, édition 2020

Lecture : En 2018, dans le Val-de-Marne, les places en crèches collectives représentent 54,8 % des places en Eaje et offrent une capacité d'accueil théorique à 14,7 % des enfants de moins de 3 ans.

quart des enfants de moins de 3 ans peut bénéficier d'une place en Eaje.

Paris représente le territoire où ces deux taux sont les plus élevés : 84 % des places en Eaje concernent une crèche collective ou un multi-accueil, et peuvent accueillir 40 % des enfants de moins de 3 ans. Tous types d'accueil en Eaje confondus, près de la moitié des enfants de moins de 3 ans peut recourir à une place dans une de ces structures.

Les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne offrent aussi des capacités d'accueil supérieures à la moyenne régionale. Dans les Hauts-de-Seine, les multi-accueils prédominent (61,4 % de l'offre de places en Eaje), suivis par les crèches collectives, pour un peu moins d'un tiers. Ces places d'accueil collectif permettent à 35 % des enfants de moins de 3 ans d'obtenir un mode de garde dans un Eaje.

Pour le Val-de-Marne, les crèches collectives sont plus fortement développées. Avec une capacité de 54,8 % de la totalité des places, elles peuvent bénéficier à 14,7 % des enfants de moins de 3 ans. Quant aux places en multi-accueil, en participant à hauteur de 34,2 % de l'offre de places en Eaje, ces structures répondent à 9,2 % de cette même population.

La Seine-Saint-Denis a une capacité d'accueil en multi-accueil plus développée (70,3 %), suivie de celle des crèches collectives (20,6 %). Toutefois, ces places bénéficient plus faiblement aux enfants de moins de 3 ans avec une part de 16,7 % de cette population.

Les départements de la grande couronne se démarquent par une capacité de places en crèches familiales (3) plus importante que sur le reste du territoire, exception faite pour la Seine-et-Marne.

En Essonne, les places en crèche familiale repré-

sentent 28,6 % des places proposées par les Eaje, dans le Val-d'Oise, 21,7 % et dans les Yvelines, 17,0 %.

Les départements des Yvelines et de l'Essonne offrent respectivement 25,9 et 20,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, tous types d'accueil confondus. Les multi-accueil restent cependant assez développés dans ces départements. Pour le premier, près de la moitié des places en Eaje est proposée par un équipement de type multi-accueil, tandis que pour le second, un peu moins d'un tiers.

Les départements du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne se démarquent également par un plus faible taux de couverture, bien que les places en multi-accueil représentent entre 44,6 %, pour le Val-d'Oise et 57,6 %, pour la Seine-et-Marne, des places en Eaje. Finalement, la capacité théorique d'accueil en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans ne s'élève qu'aux alentours de 15 % de cette population.

■ Les établissements d'accueil du jeune enfant portent 9 places sur 10 de l'accueil collectif

En 2018, 154 200 places sont offertes au titre de l'offre d'accueil collectif, augmentées des places en micro-crèches Paje (4) et en préscolarisation.

Près de 9 places sur 10 de l'offre collective concernent les places en établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje), soit 138 000 places, ce qui fait de ce type d'accueil, le premier contributeur (cf. tableau 2). Paris, les Hauts-de-Seine et l'Essonne ont un parc d'accueil collectif un peu plus développé que celui de l'ensemble de la région.

En deuxième contributeur, les places en micro-crèches Paje représentent, avec 8 300 places, 5,4 % de l'offre collective. Très peu développées à Paris et en petite couronne – en Seine-Saint-Denis, seulement

(3) Par le bénéfice de la prestation de service unique, les crèches familiales sont comptabilisées dans les Eaje. Toutefois, l'accueil proposé au sein de ces structures reste un accueil individuel encadré par des assistants maternels.

(4) Prestation d'accueil du jeune enfant.

Tableau 2. Les contributions des différents types de mode de garde dans l'accueil collectif

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Places en Eaje	92,6	91,5	89,0	89,0	87,3	83,3	90,8	83,8	89,5
Places en micro-crèches Paje	4,9	4,9	2,5	4,8	5,9	10,9	2,7	7,8	5,4
Préscolarisation	2,5	3,7	8,5	6,1	6,8	5,8	6,1	8,5	5,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Onape, édition 2020

Lecture : En 2018, en Île-de-France, 89,5 % des places en accueil collectif sont portées par des établissements d'accueil du jeune enfant.

2,5 % des places du parc collectif sont proposées par les micro-crèches – ces structures sont plus présentes en grande couronne. Dans le Val-d'Oise, près de 8 places sur 10 sont mises à disposition au sein de micro-crèches Paje. Par ailleurs, dans les Yvelines, ce taux d'accueil est deux fois supérieur à celui de la région.

Enfin, les places proposées par l'éducation nationale au sein du premier cycle des écoles maternelles, destinées aux enfants non encore soumis à l'obligation scolaire, permet à près de 8 000 enfants de moins de 3 ans d'en bénéficier, contribuant à hauteur de 5,1 % à l'offre collective. C'est en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise que cette offre est la plus élevée, puisque pour chacun de ces départements, ce taux s'élève à 8,5 %, soit 3,4 points de plus que la région. En revanche, à Paris et dans les Hauts-de-Seine, cette offre ne concerne respectivement que 2,5 % et 3,7 % de l'accueil collectif.

L'accueil individuel par les assistants maternels et la garde à domicile

■ L'accueil individuel offre 23,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans

Dans l'ensemble, l'accueil individuel est principalement dû à l'offre de places proposées par les assistants maternels. En représentant plus des trois quarts des places en accueil individuel, 18,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sont proposées par les assistants maternels (cf. figure 3).

Le recours à la garde à domicile, même partagée, reste encore marginal, et n'offre que 4,8 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Les départements de la grande couronne offrent une capacité d'accueil par les assistants maternels plus développée que le reste de la région. Le Val-d'Oise, les Yvelines et l'Essonne permettent à environ un quart des enfants de moins de 3 ans de bénéficier d'une place chez un assistant maternel, voire plus d'un tiers d'entre eux en Seine-et-Marne.

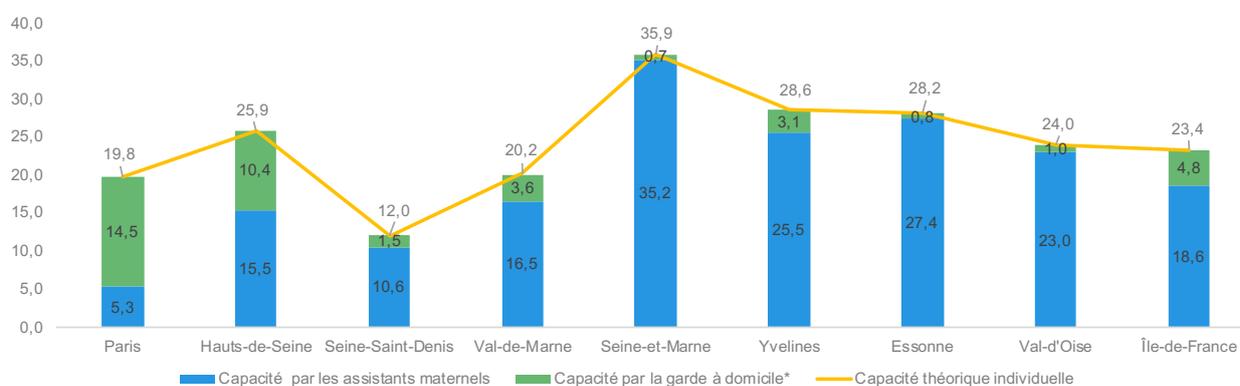
Par ailleurs, la capacité théorique d'accueil individuel couvre plus d'enfants de moins de 3 ans dans ces départements, oscillant entre 24,0 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, pour le Val-d'Oise, et 35,9 places pour la Seine-et-Marne.

Cet effet s'inverse au sein des départements de la petite couronne, où l'offre d'accueil par les assistants maternels reste en-dessous de la moyenne régionale, entre - 2,1 points (Val-de-Marne) et - 8 points (Seine-Saint-Denis).

Moins développée également à Paris, les places chez un assistant maternel n'offrent que 5,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. La capacité d'accueil individuel est compensée, sur ce territoire, par un recours plus élevé à une garde à domicile : 14,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit 10 points de plus que la moyenne régionale.

Le département des Hauts-de-Seine a un profil légèrement atypique puisque la capacité théorique d'accueil individuel couvre un peu plus d'un quart

Figure 3. La capacité d'accueil individuel pour 100 enfants de moins de 3 ans



Source : Onape, édition 2020

Lecture : En 2018, dans le Val-d'Oise, l'accueil par les assistants maternels permet à 23,0 enfants de moins de 3 ans d'être gardés par ce mode de garde tandis que 1,0 % d'entre d'eux bénéficie d'une place par une garde au domicile des parents. Globalement, ce mode de garde individuel offre 24,0 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

* La capacité d'accueil par la garde à domicile comprend la garde à domicile en emploi direct (Cmg garde à domicile) et la garde à domicile via un prestataire (Cmg Structure).

des enfants de moins de 3 ans, soit une offre légèrement supérieure à la moyenne régionale. De plus, les indicateurs, relatifs à l'accueil par des assistants maternels ou par des gardes à domicile, se situent différemment par rapport à la moyenne régionale : pour la garde par un assistant maternel, ce taux est inférieur de 3,1 points alors que pour la garde à domicile, le taux est deux fois supérieur.

Globalement, l'accueil individuel apparaît plus abordable dans les départements où l'activité des assistants maternels est rendue plus aisée grâce à des lieux d'accueil plus spacieux et des loyers moins onéreux ; de fait les familles s'en saisissent plus facilement.

Le congé parental

■ Un faible recours au congé parental

Les parents ont la possibilité de cesser leur activité professionnelle, partiellement ou complètement, pour le bénéficie d'un congé parental, soutenu par les Caf, à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE).

recours à la PreParE à taux plein domine largement, quel que soit le département. Finalement, 10,0 % des enfants de moins de 3 ans bénéficient de cette prestation.

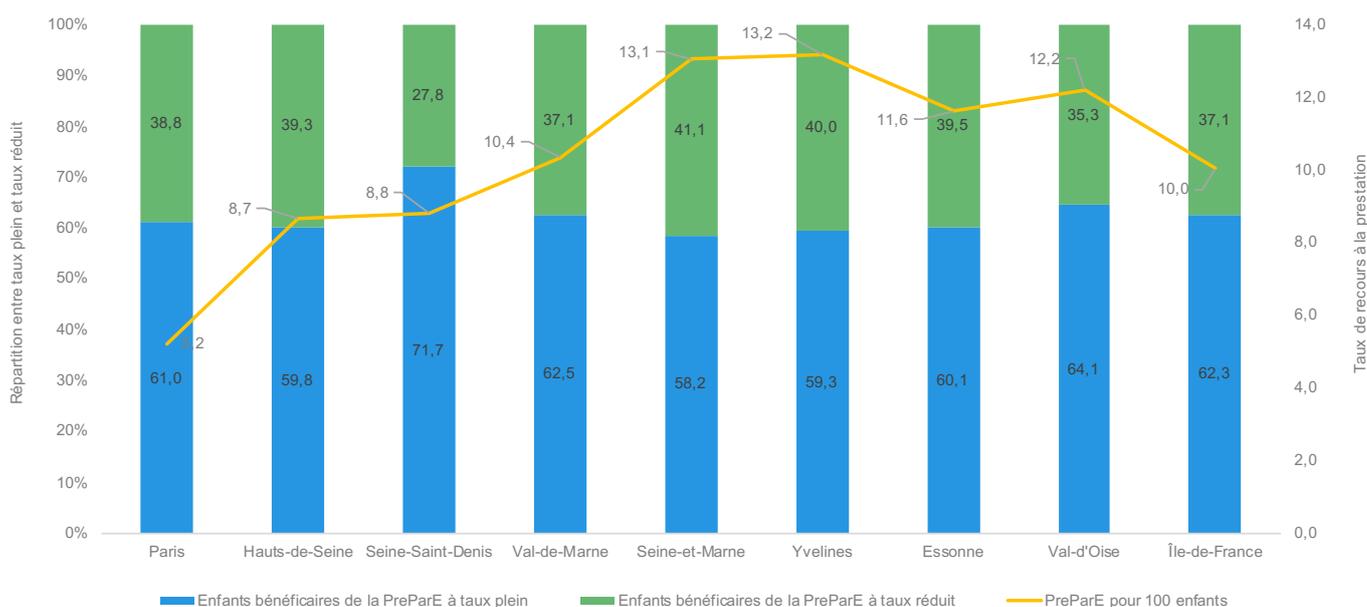
Les départements de la grande couronne recourent plus fréquemment à cette prestation. Chaque département se situant au-dessus de la moyenne régionale, la Seine-et-Marne et les Yvelines se démarquent néanmoins avec des taux de couverture de trois points supérieurs à celui de la région, respectivement 13,1 % et 13,2 % des enfants de moins de 3 ans.

En revanche, les familles altoséquanaises et séquano-dionysiennes recourent moins souvent à ce mode de garde parental : moins de 9 % de ces enfants sont concernés par ce type de garde.

Ce taux est encore plus faible au sein des familles parisiennes, seuls 5,2 % des jeunes enfants de la capitale sont gardés par leurs parents.

Depuis la mise en place de cette nouvelle prestation dont le but était également de favoriser l'égalité

Figure 4. La prestation partagée de l'éducation de l'enfant



Source : Caf Idf, 2018

Lecture : En 2018, dans le Val-de-Marne, 10,4 % des enfants de moins de 3 ans sont bénéficiaires de la prestation partagée de l'éducation de l'enfant. Parmi l'ensemble des enfants val-de-marnais bénéficiaires, 37,1 % d'entre eux en bénéficient au taux réduit, contre 62,5 % à taux plein.

Entrée en vigueur en 2015, cette nouvelle prestation s'est substituée au complément de libre choix d'activité (Clca) et impose un congé parental partagé entre les membres du couple (5).

En Île-de-France, en 2018, 52 500 enfants de moins de 3 ans bénéficient de la PreParE : 62,3 % d'entre eux l'utilisent à taux plein, c'est-à-dire que leurs parents ont cessé complètement leur activité professionnelle, et 37,1 %, à taux réduit (cf. figure 4). Le

entre les parents dans la prise du congé parental, une baisse accrue du recours à cette prestation est indéniable. De 87 600 enfants bénéficiaires d'une garde parentale dans le cadre de la prestation en 2015, à peine 53 000 en ont bénéficié en 2018, soit une baisse de 40 % sur la région francilienne. ■

Emmanuelle Pascal
Ctrad - Caf en Île-de-France

(5) Si l'allocataire est en couple, chaque parent bénéficie de 6 mois de congé. Si l'allocataire est une famille monoparentale, l'allocataire cumule ces 6 mois.

